



Syndicat Intercommunal pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ystieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29/11/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
41	26	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 29 Novembre à 18:00, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre Culturel de Coye-la-Forêt, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 20/11/2018.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. BILLIERE Bernard, M. VARON Bernard, M. VERNIER Philippe, M. BACLET Gilles, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. ROUET François, M. FALLOT Frédéric, M. RIVET Claude, M. EUZET Olivier, M. ZADROS Richard, M. LETELLIER Jacques, M. BUFFET Alain, M. DUPUTEL David, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. LE MESTRE Claude  
Suppléant(s) : M. LETELLIER Jacques (de Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey), M. BUFFET Alain (de M. RINCHEVAL Alain)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BRUNETEAU Claude à M. RIVET Claude  
Excusé(s) : M. GAILDRAT Olivier  
Absent(s) : Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. RINCHEVAL Alain, M. SCHMITT Georges, M. CASSILDE Max, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, M. BARA Mourad, M. RICHARD Eric, M. LAMBLIN Christian, M. FLAHAUT Richard, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles, M. CAILLAUD Pascal, M. RENAULT Jacques

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SPECQ André

### 2018-032 – Tarification de la redevance assainissement au 1er Janvier 2019

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que conformément au programme d'investissement établi jusqu'en 2024 s'élevant à 36 000 000.00 millions d'euros, à la baisse constatée du volume d'eau consommée et à la diminution des aides des partenaires financiers, il a été proposé au comité en 2016 de revoir le calcul de l'harmonisation de la redevance assainissement pour obtenir le tarif de 2€ en 2018, sauf pour les communes dont la redevance était supérieure à 2€, jusqu'à obtenir le prix cible de 2.20€ HT en 2020.

Le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2019 est fixé à :

<b>TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT APPLICABLE AU 01/01/2019</b>	
<b>Communes</b>	<b>Redevance HT</b>
Asnières-sur-Oise	2.10 €
Bellefontaine	2.10 €
Chaumontel	2.10 €
Coye-la-Forêt	2.20 €
Fosses	2.1278€
Jagny-sous-Bois	2.10 €
La Chapelle-en-Serval	2.10 €
Lassy	2.10 €
Le Plessis-Luzarches	2.10 €
Luzarches	2.10 €
Marly la Ville	2.20 €
Marly la Ville Hameau de la sucrerie (part collecte sictaub Part transport et traitement SIAH	Part collecte SICTEUB 1.09€ *
Mortefontaine	2.10 €
Noisy-sur-Oise	2.10 €
Orry la Ville	2.10 €
Plailly	2.10 €
Pontarmé	2.10 €
Saint-Witz (ZI)	2.10 €
Seugy	2.10 €
Survilliers	2.10 €
Thiers-sur-Thève	2.10 €
Viarmes	2.10 €
Belloy en France – ZAC de l'Orme	2.10€

**\* La part transport et traitement perçue par le SIAH sera de 1.35 € en 2019. Le montant total de la redevance s'élève à 2.44 €.**

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à la majorité (une voix contre Mr FALLOT élu de Noisy sur Oise) :**

**ADOpte** les montants de la redevance SICTEUB 2019, inscrite au regard de chaque commune sur la base d'un prix de l'eau « cible 2020 » s'élevant à 2.20 € HT pour chaque commune.

**DIT** que ces montants seront repris dans le budget primitif 2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 03/12/2018  
Le Président

